



**PREFETE DES HAUTES PYRENEES**  
**Cabinet - Pôle Communication Interministérielle**

Direction de la citoyenneté  
et des collectivités locales

Bureau de la réglementation générale  
et des élections

Tarbes le 14 août 2018

**VIC-EN-BIGORRE**  
**Élection partielle intégrale**  
**dimanche 30 septembre 2018**

Par arrêté préfectoral du 14 août 2018, les électrices et électeurs de la commune de VIC-EN-BIGORRE sont convoqués le **dimanche 30 septembre 2018** à l'effet d'élire les vingt-neuf conseillers municipaux constituant l'effectif légal du conseil municipal et les quinze conseillers communautaires représentant la commune au sein de la communauté de communes Adour-Madiran.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.

S'il doit être procédé à un second tour de scrutin, il aura lieu le dimanche 7 octobre 2018. Les heures d'ouverture et de clôture seront les mêmes que pour le premier tour.

Les conseillers municipaux seront élus au scrutin de liste à deux tours, avec dépôt de listes paritaires comportant au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir (29), et au plus deux candidats supplémentaire (au maximum 31), sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

La liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire, composée alternativement de candidats de chaque sexe, comporte un nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir (15), augmenté de deux candidats, soit 17 candidats.



**Contact presse :**

Pôle communication interministérielle [pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr)  
facebook.com/Préfet des Hautes-Pyrénées twitter.com/@Prefet65  
site internet des services de l'État dans les Hautes-Pyrénées : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>



**PREFETE DES HAUTES PYRENEES**  
**Cabinet - Pôle Communication Interministérielle**

***Les déclarations de candidatures, obligatoires pour chaque tour de scrutin, doivent être déposées à la préfecture des Hautes-Pyrénées – bureau de la réglementation générale et des élections – entrée place Charles de Gaulle (ou entrée rue des Ursulines les jours d'ouverture au public) - à Tarbes, aux dates et horaires suivants :***

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

**du jeudi 6 septembre 2018 au mercredi 12 septembre 2018  
de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures  
et le jeudi 13 septembre 2018 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures**

et en cas de second tour :

**le lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures  
et le mardi 2 octobre 2018 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures**

La déclaration de candidature de la liste doit être accompagnée des déclarations de candidature de chaque membre de la liste. Ces déclarations de candidature sont effectuées :

- sur le formulaire réglementaire Cerfa n°14997\*02 pour chaque membre de la liste, revêtu de sa signature, accompagné des pièces mentionnées au verso du formulaire.

- et de plus, sur le formulaire Cerfa n°14998\*01 pour le responsable de liste, accompagné des pièces mentionnées sur la notice explicative au dos du formulaire.

Préfecture – Bureau de la réglementation générale et des élections

[pref-elections@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-elections@hautes-pyrenees.gouv.fr)



**Contact Presse :**

Pôle communication interministérielle : 05.62.56.65.05

[pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr)

facebook.com/Préfet des Hautes-Pyrénées twitter.com/@Prefet65

site internet : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/>